Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_001-DE

**Mairie de Plélo -** Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

***Séance du 5 juin 2026***

**Date de la convocation : 29 mai 2026**
**Date d'affichage : 5 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

**Présents :**
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
**Absents et représentés :**
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH
**Secrétaire de séance :** Laure FINGOLO

## DÉLIBÉRATION 05-06-26-001

**Objet de la délibération : Elections sénatoriales : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

Le maire a indiqué, en application de l'article R.133 du code électoral, que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend des deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux le plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean-Pierre BALLOUARD, M Christian CORBEL, M. Erwan CAMUS et Mme Laurie LÉARD.
Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
Le maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants.
Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.
Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_001-DE

Avant l'ouverture du scrutin le maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée. Un exemplaire a été joint au procès-verbal en annexe.

Election des délégués et des suppléants

Monsieur le président du bureau électoral rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants qui sont au nombre de 7 pour les délégués et 4 pour les suppléants, conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L.290-2.
Les candidats se sont présentés sur une liste unique intitulée « Liste MEURO Jérémy » qui comporte autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire.
Il est procédé à l'élection des délégués et des suppléants.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers présents et représentés | 23 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) | 0 |
| Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) | 23 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 23 |

Le maire a proclamé élus délégués les candidats dans l'ordre de présentation sur la liste, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au procès-verbal.
Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe.

Les élus sont les suivants :

| **Nom et prénom de l'élu(e)** | **Liste sur laquelle il/elle figurait** | **Mandat de l'élu(e)** |
|---|---|---|
| M. MEURO Jérémy | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | Délégué élu |
| Mme GUILLAUME Sandrine | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | Déléguée élue |
| M. BRIGANT Patrick | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | Délégué élu |
| Mme AUFFRAY Sophie | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | Déléguée élue |
| M. BALLOUARD Jean-Pierre | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | Délégué élu |
| Mme FINGOLO Laure | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | Déléguée élue |
| M. LE FLOCH Jean-François | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | Délégué élu |
| Mme LAMOUR Jeanne-Noëlle | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | *Suppléante 1* |
| M. CORBEL Christian | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | *Suppléant 2* |
| Mme MORVAN Stéphanie | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | *Suppléante 3* |
| M. CAMUS Erwan | Liste MEURO Jérémy PLÉLO | *Suppléant 4* |

La séance est levée.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO